



Covid 19 Informations et ressources Quels appuis aux associations? Quel rôle pour le DLA

27 mars 2020

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020

La plupart des dispositifs de droit communs sont accessibles aux associations

Un enjeu du financement : limiter ou reporter les charges fixes

- Les financements
 - Les banques et la BPI, France Active et les autres réseaux : aménagements, nouveaux financements
 - Le fonds de solidarité : on en sait plus !
- Les autres mesures fiscales et sociales : report de charges et des impôts, commandes publiques

Une question :

→ l'accès au dispositif de chômage partiel pour les structures ESS (questions pratiques et... éthique)

Les accompagnements :

- les réseaux de l'ESS très mobilisés
- Les acteurs de l'écosystème doivent aussi être sollicités!

- Démarrage des **annulations dès fin février** des spectacles, des événements puis rapidement annulation des ateliers EAC et actions culturelles, etc.
- **Aujourd'hui fermeture des activités pour presque toutes les structures.**

Nos constats :

- grosses baisses de recettes et risques sur les subventions
- grande fragilité des structures (budget moyen de 150 000 € et de 5 salarié.e.s) et risques de faillites
- situation particulière des conditions d'emploi des intermittents et des auteurs
- de nombreuses questions spécifiques : activités (résidence, EAC etc.), responsabilité de multipartenaires, artistes étrangers....
- Risque que la crise atteigne d'abord et plus fortement les plus fragiles : intermittent.e.s/auteur.e.s/ micro-entrepreneur.e.s en bout de chaîne, risque de disparition des petites structures.
- Danger sur la diversité avec une tendance à renforcer les phénomènes de concentration

⇒ Lancement pour le champ art et culture de l'ESS d'une mobilisation collective à une trentaine de réseaux : <http://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html>

⇒ Observation participative et partagé collective en cours de travail

 Mobilisation et coopération 
Art et Culture
contre le COVID-19

Diversité culturelle et solidarité : des mesures urgentes à mettre en œuvre !

Fonds du soutien du ministère de la culture :

- **Dans la musique** : fonds de 10 millions par le CNM, suspension taxe, facilitations - <https://www.cnv.fr/covid-19-plan-continuite-centre-national-musique>
- **Dans le spectacle vivant** : 5 millions pour les théâtres et le secteur
- **Dans les arts plastiques** : 2 millions pour les galeries et institutions
- **Dans le livre** : 5 millions d'euros, subventions aux manifestations littéraires annulées, report des échéances pour les librairies et les éditeurs

Les associations artistiques et culturelles sont les oubliées : compagnies, équipes, lieux transversaux, activités d'enseignement ou d'actions culturelles etc.

Covid 19 / Des mesures exceptionnelles pour les emplois du secteur

- **Neutralisation de la période de confinement pour les intermittent.e.s**

Terme ambigu, qui ne prend pas en compte le moyen terme et l'ensemble des situations

>> Demande que l'ensemble des salarié.e.s payé.e.s aient l'acquisition de leur droits et une prorogation de la période de crise qui a démarré avant le confinement

>> Question de l'activité partielle pour les intermittent.e.s

- **Le ministre demande que les contrats soient payés malgré les annulations : volonté d'une solidarité dans le secteur vis-à-vis des équipes / artistes / petits prestataires**

>> Quelle responsabilité des grosses structures plus solides et financées par l'agent public (subvention, DSP, marchés publics) ?

>> Quelle prise en compte des actes de solidarité : exemple de la situation des intermittent.e.s

Covid 19 / Des mesures en régions et dans les départements // Ufisc

- Des fonds et des mesures d'urgence sont annoncées dans les régions : générales, pour le champ associatif, spécifiques au secteur culturel.

Exemples : régions IDF, PACA, PDL, Centre... → appel à la coconstruction

Départements ? Exemple en Haute Garonne

- **Risques** : hétérogénéité des mesures et dispersions, manque de priorisation de la culture, périmètre des mesures économiques, manque de dispositifs sur l'emploi etc.

Mobilisation en région : veille, interpellation et coconstruction

CENTRE-VAL DE LOIRE :

ENGAGEMENTS. Le président de la Région Centre-Val de Loire a écrit aux structures culturelles pour leur promettre son « *hyper-solidarité* » : versement des subventions prévues (à concurrence des dépenses engagées), confirmation de l'engagement régional pour les événements reportés et passage à 70 % pour le premier versement, versement du solde des financements 2019 pour les projets et actions réalisées et fonds de soutien exceptionnel de 1 M€ pour les structures les plus impactées par les annulations.

RÉGION BRETAGNE :

FONDS D'AIDE. Le conseil régional de Bretagne crée un fonds pour la vie associative de 5 M€. Il décide le « *maintien du soutien financier de la Région envers les associations impactées par des annulations de manifestations ou de projets* », soit 25 M€ estimés. Il proroge les conventions qui financent une action reportée.

PAYS DE LA LOIRE : 4,3 M€.

La Région des Pays de la Loire a annoncé une enveloppe de 4,3 M€ pour les structures organisatrices d'événements culturels et sportifs, dont 1,3 M€ de subventions maintenues malgré l'annulation, 1 M€ pour le renforcement de dispositifs existants et 2 M€ de fonds d'urgence.

Crise d'urgence mais aussi de moyen et long terme

Vrai risque de disparition d'une part de l'écosystème culturel

Menaces sur la diversité culturelle au sens des initiatives mais aussi de la diversité des personnes et de leurs cultures (vigilance et affirmer les valeurs !)

Repenser le modèle d'organisation de la vie culturelle et mettre en avant :

- Les droits humains
- La solidarité et la responsabilité
- les formes de participation à la vie artistique et culturelle
- les valeurs de coopération
- le lien social
- les activités de proximité etc.

Covid 19 / Besoins des structures en terme d'accompagnement et ressources qui vont être mises en place

A court terme : RH et organisation interne + difficultés économiques

régimes spécifiques intermittent/auteur, activité partielle, télétravail, risques psychosociaux, gouvernance...

>> Cellule de crise « ressources et accompagnement » des organisations :

FAQ du SMA <http://www.sma-syndicat.org/question-reponse-sur-le-covid-19/>

Pole conseil SYNAVI : <https://www.synavi.org/ressources-covid-19.html>

Base SCC :

<https://support.compagniesdecreation.fr/portal/kb/syndicatcirquesetcompagnies/corona-virus>

>> Réseaux régionaux (musiques actuelles, ...), agences régionales...

A moyen terme : étude/observation et remontées sur les besoins d'accompagnement mais cela ne pourra être une réponse individualisée, il faudra penser du systémique (formes de coopération, mutualisation, redistribution...).

CRDLA Social, médico-social, santé : actus et sites de références

- Différents types de situation dans le secteur : activités renforcées, plans de continuité, chômage partiel
- La loi du 23 mars 2020 et ordonnance du 25 mars 2020 : état d'urgence sanitaire et règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux
- Vie associative : service civique, vie courante, subventions
- Santé : activité renforcée, manque d'équipements de protection, prolongation de l'AME, plan de continuité santé mentale
- Aide à domicile : continuité des activités dans des conditions difficiles, pas de modulation des financements en 2020
- EHPAD : en 1^{ère} ligne comme l'hôpital sans pour autant bénéficier des mêmes moyens, inquiétude des directions

CRDLA Social, médico-social, santé : actus et sites de références

- **Lutte contre les exclusions** : prolongement de la trêve hivernale et des droits sociaux, centres de déserrément, plan de continuité des activités, secteur qui va bénéficier de l'appui de la réserve citoyenne
- **Centres sociaux** : continuité et adaptation des activités, suivi et remontées des bonnes pratiques sur le site de la FCSF
- **Crèches et EAJE** : continuité d'activité + chômage partiel, accueil des enfants des personnels prioritaires, compensations financières définies par la CNAF
- **Entreprises adaptées et ESAT** : report des échéances fiscales et cotisations sociales, non cumul aide aux postes et chômage partiel, report des objectifs de recrutement fixés dans les conventions
- **Handicap et protection de l'enfance** : continuité des activités pour les structures d'hébergement, plus de difficultés dans la poursuite des activités d'accueil de jour, inquiétudes des personnels pour ces publics fragilisés

CRDLA Social, médico-social, santé : actus et sites de références

- Site de l'Uniopss : <https://www.uniopss.asso.fr/actualites/covid-19-luniopss-vous-informe>
- Lien d'inscription à [la newsletter quotidienne](#)
- Retrouvez les informations régionales sur la gestion de la crise sur les pages dédiées des Uriopss

Ufisc / acteurs culturels :

Nécessaire coopération des acteurs de l'accompagnement :

- Sur les expertises, diagnostics, observations
- Sur l'information aux structures
- Sur la mise en œuvre des mesures exceptionnelles
- Sur l'anticipation des besoins d'accompagnement
- Sur la proposition de nouvelles solutions pour une consolidation des activités à plus long terme (2020/22)

>> Comités d'appui sectoriel pour repérer les structures en situation de grande difficulté ?

>> Mise en place de parcours d'accompagnements collectifs avec simplification des procédures de mise en concurrence ?

.... Vos idées ?

Covid-19 - DLA-20: victoire du DLA!

Faire face ensemble au virus et aux besoins des structures pendant le stade 3

https://padlet.com/alex_ramolet/Covid19_DLA20



Le Dispositif local d'accompagnement



<https://www.franceactive.org/actualites/entrepreneurs-toutes-les-solutions-pour-faire-face-ensemble/>



[SECTEUR CULTUREL ASSOCIATIF & ESS / Veille](https://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html)
<https://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html>



▪ Site de l'Uniopss :
<https://www.uniopss.asso.fr/actualites/covid-19-luniopss-vous-informe>